

Décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu l'arrêté Républicain n° 2011-1 du 14 décembre 2011, chargeant Monsieur Hamadi Jebali de former le gouvernement,

Vu l'arrêté Républicain n° 2011-2 du 24 décembre 2011, portant nomination du chef du gouvernement,

Vu la délibération de l'assemblée nationale constitutive en date du 23 décembre 2011, relative au vote de confiance au gouvernement.

Décète :

Article premier – Sont nommés :

- Monsieur Nouredine Bhiri, ministre de la justice,
- Monsieur Abdelkarim Zebidi, ministre de la défense nationale,
- Monsieur Ali Laraayadh, ministre de l'intérieur,
- Monsieur Rafik Ben Abdessalam, ministre des affaires étrangères,
- Monsieur Samir Dilou, ministre des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle, porte parole du gouvernement,
- Monsieur Khalil Zaouia, ministre des affaires sociales,
- Monsieur Houcine Dimassi, ministre des finances,
- Monsieur Nouredine Khadmi, ministre des affaires religieuses,
- Monsieur Abdellatif Abid, ministre de l'éducation,
- Monsieur Mehdi Mabrouk, ministre de la culture,
- Monsieur Moncef Ben Salem, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Monsieur Mohamed Lamine Chakhari, ministre de l'industrie et du commerce,
- Monsieur Elyes Fakhfekh, ministre du tourisme,
- Monsieur Mohamed Ben Salem, ministre de l'agriculture,
- Madame Mamia Benna, ministre de l'environnement,
- Madame Sihem Badi, ministre des affaires de la femme et de la famille,
- Monsieur Abdelwahab Maatar, ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,
- Monsieur Riadh Bettaieb, ministre de l'investissement et de la coopération internationale,
- Monsieur Slim Ben Hmidane, ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,
- Monsieur Jameleddine Gharbi, ministre du développement régional et de la planification,
- Monsieur Tarak Dhiab, ministre de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Mohamed Salmane, ministre de l'équipement,
- Monsieur Abdelkarim Harouni, ministre du transport,
- Monsieur Abdellatif Mekki, ministre de la santé,
- Monsieur Mongi Marzouk, ministre des technologies de l'information et de la communication,
- Monsieur Abderrazak Kilani, ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la relation avec l'assemblée nationale constitutive,
- Monsieur Ridha Saidi, ministre auprès du chef du gouvernement chargé des dossiers économiques,
- Monsieur Mohamed Abbou, ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la réforme administrative,
- Monsieur Abderrahmane Ladhgham, ministre auprès du chef du gouvernement chargé de la gouvernance et de la lutte contre la Malversation,

- Monsieur Béchir Zaafouri, ministre auprès du ministre de l'industrie et du commerce chargé du commerce et de l'artisanat,
- Monsieur Said Mechichi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur chargé de la réforme,
- Monsieur Abdallah Triki, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères chargé du monde Arabe et de l'Afrique,
- Monsieur Touhami Abdouli, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères chargé des affaires européennes,
- Monsieur Hédi Ben Abbès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères chargé de l'Amérique et de l'Asie,
- Monsieur Salim Besbes, secrétaire d'Etat auprès du ministre des finances chargé des finances,
- Monsieur Houcine Jaziri, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales chargé de l'immigration et des tunisiens à l'étranger,
- Monsieur Alaya Bettaieb, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'investissement et de la coopération internationale chargé de la coopération internationale,
- Monsieur Lamine Doghri, secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement régional et de la planification chargé de la planification,
- Monsieur Habib Jomli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture,
- Madame Chahida Ben Fraj Bouraoui, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement chargée de l'habitat,
- Monsieur Hichem Ben Jamaâ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse et des sports chargé de la jeunesse.

Art. 2 – Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et entre en vigueur à compter du 24 décembre 2011.

Tunis, le 29 décembre 2011.